



Ai je le droit de refuser des tâches ?

Par **ladragonne**, le **02/03/2015** à **21:17**

Bonsoir

J'ai plusieurs questions par rapport à mon contrat :

- j'ai obligation d'être présente en fin de mois ce qui pénalise ma vie familiale. Cette motion aurait elle dû être précisée ?
- je n'ai jamais eu de fiche de poste. Aujourd'hui on me donne des tâches d'une autre définition (a savoir j'ai un poste de gestionnaire Adv et on nous file des tâches d'assistante en plus)
- on me reproche mon manque d'implication alors que je travaille sans aucune procédure, que faire ?
- peut on refuser des tâches (saisie des tickets restaurants pour d'autres salariés).

Vous remerciant par avance de vos réponses

Par **P.M.**, le **02/03/2015** à **23:20**

Bonjour,

Je ne vois comment vous pourriez vous permettre de ne pas être présente en fin de mois même pour raison familiale, tout le monde travaille l'ensemble du mois...

Une fiche de poste n'est pas obligatoire, sauf disposition particulière à la Convention

Collective et/ou au contrat de travail et vous ne pouvez refuser d'effectuer que des tâches trop éloignées de votre qualification...

Par **ladragonne**, le **03/03/2015** à **07:44**

Merci pour votre réponse, en fait je me suis mal exprimée.

Mon poste est la facturation client. On veut nous imposer la gestion administrative de site en plus de ce poste (gestion des commandes, des tickets restau, accident de voiture et j'en passe). De 8 personnes, nous passons à 3 avec la même masse de client.

Le 1er poste m'impose d'être présente les fins de mois, ce qui complique un peu les choses surtout pour poser les vacances et encore plus l'été.

J'espère que cela est un peu plus clair..

Par **P.M.**, le **03/03/2015** à **08:48**

Bonjour,

De toute façon entre le 1er mai et le 31 octobre, voire une période plus restreinte, l'employeur est obligé de vous accorder 4 semaines continues de congés payés et au moins 2 maines mais avec votre accord...